

**REUNION DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 13 MARS 2024

L'AN 2024, le 13 MARS, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZEZICZAK, Président.
MM. DELHAYE et LIEZ, Mme MARICOT, Administrateurs.

Pouvoirs : M. RAMPENBERG, Vice-Président, à M. GRZEZICZAK
M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK

Excusé : M. MUZART, Administrateur.

Assistés de : M. BASSET, Directeur Général par intérim.
Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, MM. ROBERT, SIMONNOT et TOMBOIS,
Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques
Locales.

Début de séance à 09 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

**TERGNIER – QUARTIER PRIORITAIRE ROOSEVELT - DEMANDE DE MISE A DISPOSITION
EPHEMERE D'UN LOGEMENT DESTINE A LA DEMOLITION**

Le Centre Social Au Fil de l'Eau de Tergnier organise pendant les vacances scolaires de printemps (du 22 avril au 3 mai 2024) son festival des Cultures Urbaines.

A travers des ateliers d'expressions, autour de la culture hip hop et des arts de rue, l'objectif du festival est de permettre aux jeunes du quartier prioritaire de Roosevelt, et plus largement aux jeunes adhérents du Centre Social de développer leur créativité dans différents thèmes : citoyenneté, respect, relations interculturelles, expressions corporelles....

Encadrés par des animateurs du Centre Social de Tergnier et des professionnels des arts urbains, des ateliers de graff, de danse, d'écriture, de musique, de vidéo seront proposés aux jeunes de 6 à 18 ans.

Afin de pouvoir s'exprimer librement et proposer l'action en cœur de quartier, le Centre Social de Tergnier sollicite la mise à disposition d'une résidence d'artistes en herbe. Ainsi il est demandé à l'Office d'autoriser l'accès – le temps des vacances scolaires de printemps - à un logement de type 4 ou 5 dans l'un des 3 bâtiments voués à la démolition du quartier prioritaire de Roosevelt. Ainsi, les murs serviraient de support pour les ateliers d'expressions.

Une convention de mise à disposition temporaire, à titre gracieux, sera signée entre le Centre Social et l'Opal.

Il est proposé au Bureau d'autoriser

- la mise à disposition d'une résidence d'artistes en herbe au Centre Social de Tergnier dans un logement de type 4 ou 5 dans l'un des 3 bâtiments voués à la démolition du quartier prioritaire de Roosevelt,
- et le Directeur Général à signer la convention de mise à disposition correspondante.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

